LA LIMITATION DES ARMEMENTS

Genève, 2 juin. — M. Maurice Palmade, député, ancien ministre du Budget, qui représente la France à la Commission des dépenses de défense nationale à la Conférence du désarmement, a fait aujourd'hui la déclaration suivante :

« On peut considérer d'ores et déjà comme un résultat important l'unanimité qui s'est faite autour des idées de publicité et de contrôle, parce que le mécanisme à mettre en jeu à ces fins serait tout à fait le même que celui de la limitation. Quand celle-ci serait décidée, elle aurait d'ores et déjà ses instruments en mouvement.

» La France tient à cette limitation, parce que, seule, elle atteint des situations militaires que les limitations directes ne sauraient saisir. Par exemple l'instruction pré-militaire, la mobilisation industrielle. La France tient aussi à la limitation parce qu'elle empêche que les mesures de désarmement quantitatif ou qualitatif ne soient neutralisées par des perfectionnements techniques qui augmenteraient considérablement la puissance des armes tout en les maintenant dans les caractéristiques fixées.

» Une des objections essentielles qui a été adressée à la méthode de limitation par certaines délégations est qu'elle n'atteint pas les stocks déjà constitués et, par là, favorise les nations qui possèdent des stocks. On peut répondre qu'avec le temps la limitation budgétaire atteindra le renouvellement des stocks.

» Quoi qu'il en soit sur ce point, les idées de publicité et de contrôle budgétaire étant unanimement admise, on aura l'avantage d'avoir un contrôle sur pièces qui n'exclut pas les investigations directes, mais qui les complète. C'est un contrôle de caractère permanent et réciproque et par là il correspond admirablement à la conception française du contrôle. »

La « violation » du domicile de M. Jacquier

Paris, 2 juin. — On sait que M. Jacquier, député, rapporteur général du

(Mondial P. P.)

M. Louis Large
délégué général de la Fédération des contribuables de la Seine

Budget à la Chambre a déposé il y a trois jours une plainte au Parquet pour violation de domicile.

M. Large, délégué général de la Fédération nationale des Syndicats et groupements de contribuables a fait connaître aussitôt par un communiqué à la presse qu'il conduisait cette délégation.

M. Large s'est vu inculper de violation de domicile, malgré ses protestations. Il a remis au magistrat un mémoire relatant les conditions dans lesquelles le samedi 27 mai, il pénétra chez le député, puis s'entretint successivement avec Mme et M. Jacquier.

Les quatre principaux inculpés des troubles d'Altona sont condamnés à mort

Berlin, 2 juin. — Le jugement a été rendu ce matin dans le procès relatif aux troubles sanglants qui se sont produits à Altona le 12 juillet 1932. Les quatre inculpés principaux ont été condamnés à la peine de mort, pour assassinat, et si autres prévenus, à des peines de 2 à 10 ans de réclusion, pour complicité. Trois inculpés ont été acquittés.

L'assassinat de M. Bouche par des djicheurs au Maroc

Fez, 2 juin. — Voici des détails sur l'assassinat de M. Bouche par des djicheurs. M. Bouche revenait de Bou-Denib où il était allé chercher l'automobile du capitaine Bourrazel, tombé gravement dans une récente affaire et se dirigeait vers Erfoud, lorsque arrivé à la descente du col de Zerzof, il aperçut un fossé creusé en travers de la route. M. Bouche freina mais trop tard. Aussitôt les djicheurs se précipitèrent, et à coup de poignards tuèrent le voyageur, puis s'emparèrent de plusieurs milliers de francs.

Aussitôt prévenu, le poste d'Erfoud a envoyé un groupe de partisans conduit par le capitaine Tarride à la recherche du djich.

Selon les dernières nouvelles, le goum serait sur les traces du djich.

L'équilibre budgétaire est remis à plus tard

Paris, 2 juin. — Dans les milieux autorisés, on déclare qu'il ne serait plus dans les intentions du Gouvernement de déposer, pour le moment, un projet d'équilibre budgétaire.

MM. Norman Davis, Eden et lord Londonderry vont venir à Paris

Genève, 2 juin. — D'après les informations reçues de Paris, MM. Norman Davis, Eden, et lord Londonderry ne se rendront à Paris que mardi ou mercredi prochains, pour conférer avec le Gouvernement français de certaines questions du désarmement en suspens.

Pour le record du monde en ligne droite

Marseille, 2 juin. — On mande d'Istres que l'avion « Bernard », de grand raid, piloté par Assollant, est arrivé ce soir, à 9 h. 30, venant de Villacoublay. Mermoz arrivera dans quelques jours à Istres et commencera, à bord de cet appareil, son entraînement en vue de sa tentative contre le record du monde en ligne droite sans escale, en direction de l'Amérique du Sud.

Un enfant de 9 ans tue son petit frère de 6 ans

Tarbes, 2 juin. — Mme veuve Ferrou, propriétaire à Lanespède, allant travailler aux champs, laissa dans sa maison ses deux enfants, André, neuf ans, et Gabriel, six ans. Au cours d'une dispute, André prit un poinçon en fer et le lança sur son frère. Le fer tranchant atteignit Gabriel à l'épaule droite et pénétra jusqu'à l'omoplate. L'enfant succomba presque immédiatement. André retira alors le poinçon de la blessure et le jeta dans un fossé. Puis il traîna le cadavre dans la maison, le déchabilla, lava la plaie, étendit le corps de son frère sur un lit, et partit garder des moutons, tâche que lui avait assignée sa mère. Quand celle-ci rentra, André lui raconta que son frère Gabriel était tombé sur un poinçon et s'était tué.

Les gendarmes procédant aux constatations d'usage sont parvenus à arracher au jeune André le récit exact du drame.

Une auto tombe dans une écluse et cause deux morts

Cherbourg, 2 juin. — Une automobile qui roulait à vive allure a brisé la barrière du pont tournant de Cherbourg et est tombée dans l'écluse. Sur les cinq personnes se trouvant dans la voiture, trois ont pu être sauvées. Les deux autres, M. et Mme Benoît, habitant Equeurdreville, ont péri noyées.

Deux sous-officiers français s'endorment dans un train et se réveillent... en Allemagne

Berlin, 2 juin. — Deux sous-officiers français, appartenant à un détachement algérien cantonné depuis peu dans un ouvrage fortifié de la région de Thionville, ont franchi la frontière allemande sans s'en rendre compte.

Revenant de Metz où ils s'étaient rendus pour faire des achats, ils s'étaient endormis dans le train entre Metz, Thionville et Trèves. A l'arrivée du convoi à Perl, des gendarmes allemands les découvrirent et les arrêtèrent. Les autorités allemandes compétentes ont été avisées. Les sous-officiers étaient sans armes.

M. MORGAN, INCULPÉ DE FRAUDE FISCALE

(Mondial P. P.)

M. J.-P. Morgan
directeur de la banque qui porte son nom, sort du Sénat, à Washington, après avoir répondu du délit de fraude fiscale devant le Comité d'enquête.

Le vice-chancelier von Papen dans la Sarre

Sarrebruck, 2 juin. — Le vice-chancelier von Papen est arrivé à Wallerfangen, dans le Cercle de Sarrelouis, pour passer les fêtes de la Pentecôte dans sa propriété. Selon le désir exprimé par le vice-chancelier, les préparatifs faits par la population pour le recevoir ont été décommandés.

Un avion piloté par un *robot*

New-York, 2 juin. — Le capitaine Frank Hawks s'est envolé à destination de l'aérodrome de Floyd Bennett, près de New-York, à bord d'un avion piloté par un « Robot », c'est-à-dire muni d'un dispositif de pilotage automatique, utilisable quand l'avion atteint une altitude convenable. Le « Robot » maintient dans une direction constante l'avion à 2 degrés près.

L'aviateur Hawks compte faire une moyenne horaire de 370 kilomètres.

Une catastrophe aérienne en Californie cause trois morts et trois blessés

Californie, 2 juin. — Un avion de transport militaire s'est écrasé dans la région montagneuse du défilé de Cajon, près de San Bernardino. Trois soldats qui étaient à bord ont été tués sur le coup. Un officier et deux soldats ont été grièvement blessés.

M. DOLFUSS A ROME

Rome, 2 juin. — M. Dolfuss, chancelier d'Autriche, est arrivé, ce soir, en avion, à 19 h. 12.

HITLER S'EST RENDU A COLOGNE EN AVION

Berlin, 2 juin. — Après avoir assisté, hier soir, à un concert, le chancelier Hitler a quitté Berlin en avion, se rendant à Cologne.

L'auteur présumé du crime d'Harchies sera extradé

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai, présidée par M. Dorigny, a ordonné, hier vendredi, l'extradition du sujet polonais Karol Pleprzyca, âgé de trente-six ans, ouvrier mineur, sans domicile fixe, réclamé par le Parquet de Tournai pour meurtre et vol qualifié commis à Harchies ((Belgique), dans la nuit du 26 au 27 janvier 1933.

LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE LILLE EN GRÈVE

Pour suivre les ordres qu'ils ont reçus et pour protester contre le décret ministériel de février 1932, instituant un examen écrit pour les étudiants en médecine des deux premières années, les étudiants en seconde année de médecine qui avaient subi en 1931 un examen oral et se trouvant lésés par le nouveau décret, ont déserté jeudi et vendredi leurs cours.

Ajoutons que le stage à l'hôpital a été régulièrement suivi.

ASPHYXIÉE PAR LE GAZ A MALO

Vendredi matin, on a trouvé, étendue sur son lit et ayant succombé à l'asphyxie, Mme Yve Balsen, âgée de 72 ans, demeurant, 38, rue des Ecoles, à Malo-les-Bains.

Dans une pièce voisine, dont la porte était ouverte, un tuyau de caoutchouc s'était détaché du réchaud et le gaz d'éclairage avait envahi l'appartement.

Le drame de Wormhoudt

A LA SUITE DES DÉCLARATIONS DE LA VICTIME LA FEMME VANNOBEL EST ARRÊTÉE

Nous avons relaté hier « l'accident » qui, suivant les dires de la femme du blessé, se produisit à la suite d'une discussion et dans lequel le préposé des douanes Gérard Vannobel fut grièvement blessé à la cuisse droite par une balle de mousqueton. Comme nous le disions, il convenait d'attendre l'interrogatoire de la victime pour savoir si les dires de la femme Vannobel étaient exacts.

Son état s'étant quelque peu amélioré, le blessé put être interrogé hier par M. Pécard, juge d'instruction, à Dunkerque.

Conformément à ce qu'avait déclaré la femme Vannobel, une discussion s'était élevée au retour du préposé de douane quand sa femme lui apprit qu'elle avait vendu, pour 38 francs, trois lapins qui, de l'avis du mari, valaient davantage.

« Nous nous boudâmes, ajoute Vannobel et, après m'être rendu à Houtkerque, je m'apprêtais à reprendre mon service. Comme je m'habillais, j'entendis soudain un déclic provenant de la chambre à coucher où se trouvait alors ma femme. Il n'y avait pas de doute, c'était le chien de mon mousqueton que celle-ci venait d'armer. J'avançais la tête pour voir ce qui se passait, lorsque j'aperçus ma femme venant vers moi avec le fusil, dont elle dirigeait le canon dans la direction du cœur.

» Je saisis alors l'extrémité de l'arme, au moment même où le coup partait. La poudre me brûla la main. J'avais eu le temps d'abaisser le canon, de sorte que je fus blessé à la cuisse. Autrement, j'aurais été tué !

» Contrairement à ce que prétend ma femme, je ne l'ai pas giflée. »

A la suite de ces déclarations, M. Pécard, juge d'instruction, avisa par téléphone la gendarmerie de Wormhoudt de procéder d'urgence à l'arrestation de la femme Vannobel.

Ce mandat fut exécuté aussitôt et vendredi matin, après avoir passé la nuit à la prison municipale d'Esquelbecq, Marthe Becuwe était conduite à Dunkerque.

Elle a protesté de son innocence et a affirmé qu'elle n'avait pas chargé le mousqueton. Elle a été placée sous mandat de dépôt.

Quant à Vannobel qui devra subir une intervention chirurgicale, il a été conduit à l'hôpital militaire de Lille.

Le Congrès national de la Mutualité française

Reims, 2 juin. — Le 16me congrès national de la Mutualité française a tenu, cette après-midi, au cirque, une assemblée plénière.

L'assemblée a approuvé deux vœux :

Le premier, de M. Perdon, demande que la direction de la Mutualité soit rattachée au ministère de la Santé publique.

Le deuxième, de M. Jos, demande l'application aux petits fonctionnaires et salariés, des décrets prévus à l'article 49, qui auraient dû être appliqués.

Le congrès a adopté, d'autre part, un rapport de M. Toureille, demandant aux Unions départementales de créer des Mutualités maternelles et un rapport de M. Elsenhour, demandant aux mêmes unions de mettre à l'étude la création de pharmacies mutualistes.

L'AMÉNAGEMENT :: DE LA CORNE D'OR

(Photo H. Manuel.)

M. Alfred Agache
architecte français chargé par la Turquie de l'aménagement de la Corne d'Or

Le Conseil municipal de Roubaix vote un emprunt de 16 millions pour l'exécution de divers travaux

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 18 h. 30, dans la salle des délibérations à la mairie. M. Lebas, député, maire, présidait entouré de MM. Debrabander, Wattremez, Sory, Thérin, Verbeurght et Dupré, adjoints.

Vingt-sept conseillers étaient présents. M. Vanoverme est élu secrétaire de séance.

UNE NOUVELLE TRANCHE DE GRANDS TRAVAUX

M. Lebas donne lecture d'un rapport sur un programme de grands travaux se montant à 16 millions et qui nécessitera un emprunt de la même importance. Voici les détails de ce programme tels qu'ils figurent dans l'exposé du motif fait au Conseil municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE

a) Travaux d'amélioration :

Prolongement de l'avenue Linné jusqu'à la place de l'Avenir y compris la construction de l'aqueduc (Ce prolongement est nécessaire pour terminer l'avenue Linné et ainsi donner suite au plan d'aménagement qui prévoit l'aboutissement de cette artère à la place de l'Avenir).	350.000
Prolongement de la rue Léonard de Vinci (entre les rues Jean-Macé et Léon Marlot) aqueduc compris	130.000
(Ce prolongement qui entre dans le plan d'aménagement prévoit un accès au groupe scolaire Jules-Guesde pour les enfants habitant le quartier des groupes d'habitations à bon marché).	
Prolongement de la rue de Tournai jusqu'au boulevard de Mulhouse (aqueduc compris)	155.000
(Ce prolongement est rendu nécessaire par suite de la construction de l'école Jean Macé et permettre l'accès direct à cette école).	
Prolongement de la rue de l'Espierres jusqu'au Pont des Ceubeaux	360.000
(Ce prolongement est rendu nécessaire pour permettre des relations plus commodes entre le quartier du Hutin et l'agglomération de Roubaix).	
b) Travaux divers :	
Construction d'égouts	985.000
(Un certain nombre d'égouts sont à créer pour faciliter l'écoulement des eaux et la réalisation de ces ouvrages entraînerait une dépense de 985.000 francs).	
c) Chaussées empierrées et pavées :	
Chaussées empierrées	970.000
Chaussées pavées	7.930.000
(Un certain nombre de rues sont en très mauvais état de viabilité et il est nécessaire de pourvoir à leur réfection).	

BATIMENTS

Aménagement et réfection complète de la salle des fêtes de la rue de l'Hospice. Plafond acoustique, remise en état des peintures, transformation du chauffage avec brûleurs	800.000
Démolition du mur de clôture du Square Pierre Destombes et remplacement par une clôture, soit en fer, soit en béton, de façon à donner à ce square le caractère qu'il n'a pas actuellement	800.000
Construction d'un garage rue Boileau et rue Neuve Racine pour remiser le matériel automobile du service de la voirie municipale	80.000
Salle de culture physique au Parc municipal des sports : installation de chauffage et vestiaire	50.000
Groupe scolaire de l'avenue Linné. Suppression du chauffage au charbon et remplacement par un chauffage au mazout	70.000
Colonies de vacances. Agrandissement de l'abri en béton du réfectoire en plein air et aménagements divers	100.000
Agrandissement de l'accès à la cour Bernard (rue Bernard). Annexe de la caserne des sapeurs-pompiers. Démolition et reconstruction d'immeubles	140.000

SERVICE DES EAUX

Agrandissement des filtres de la Viscourt	4.300.000
Couverture du bassin d'eau filtrée de la Viscourt	490.000
Remplacement de la chaudière n° 1 de Pecquencourt	96.000
Installation d'un groupe élévatoire à Bousbecque	459.000
Construction d'un abri n° 13 sur le forage Q de l'usine de Pecquencourt	172.000
Réparation du trottoir du réservoir de Mouvaux	19.000
Réparation de la terrasse du compartiment Nord du réservoir de Mouvaux	180.000
	5.716.000
Imprévus	284.000
Total	6.000.000

Pour ces travaux intéressant le service intercommunal des eaux, les villes de Roubaix et de Tourcoing ayant décidé de réaliser un emprunt pour la part qui leur incombe et de faire ensuite les avances au Service des Eaux, au fur et à mesure de ses besoins, le Conseil, suivant la convention qui existe entre les deux villes et dont un exemplaire est annexé, incorporer dans l'emprunt projet la part de Roubaix, soit 70 % de 6.0000..... 4.200.000

Importance financière des travaux à exécuter 16.000.000

Le Conseil approuve le programme des travaux tel qu'il est présenté dans le rapport, s'élevant au total à 16.000.000 de francs.

Décide de contracter un emprunt de cette importance pour couvrir les dépenses dont il s'agit :

Décide l'inscription au budget de chaque année et pendant trente ans, comme dépenses obligatoires, l'annuité nécessaire au service dudit emprunt, jusqu'à complet remboursement ;

Fixe à 1.199.947 fr. 34, maximum, le montant de chaque annuité et vote à cet effet, d'après la valeur du centime additionnel de 1934, une imposition extraordinaire de 30.00 l'annuité et le nombre de centimes correspondants étant calculés sur la base du taux actuellement consenti par le Crédit Foncier de France, c'est-à-dire au taux d'intérêt de 6,35 et d'amortissement de 7.498571 ; et décide l'inscription, en recettes et en dépenses, des crédits d'ordre pour le montant de l'emprunt.

L'assemblée passe ensuite à la réception et à l'approbation de différents travaux, notamment à l'établissement de bains, et à l'Office municipal d'habitations à bon marché.

Secours et subsides

L'assemblée est appelée à donner son avis sur un certain nombre de demandes de subsides.

Le Conseil accorde 200 fr. à l'Association des anciens combattants des années d'Orient (section de Roubaix), qui avait sollicité un subside pour l'aide à se faire représenter au Congrès national des Anciens d'Orient » le qui se tiendra à Vichy.

La section roubaisienne du Syndicat national des polices de France et des Colonies reçoit 200 fr. pour l'envoi de délégués au Congrès de Limoges.

Pour envoyer un délégué au Congrès de Marseille, le Syndicat des vendeurs de journaux de Roubaix reçoit également un subside de 200 fr.

La Fédération des Associations des anciens et anciennes élèves des écoles publiques a demandé un subside pour la participation de sa clique post-scolaire au concours de fanfare, trompettes, tambours et cors de chasse qui aura lieu à Paris le 11 juin. Le Conseil lui accorde un crédit de 2.000 fr.

Enfin, l'Avenir Sportif du Nouveau-Roubaix qui doit participer au meeting sportif de la province de Liége, se voit attribuer un subside de 500 fr.

Assistance publique

Par testament olographe en date du 24 décembre 1927, déposé en l'étude de Me Poissonnier, Mme Veuve Petit, décédée le 2 octobre 1932, a fait un legs universel au profit du Bureau de bienfaisance. Par délibération du 16 mai, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a décidé l'acceptation pure et simple du legs, mais sous bénéfice d'inventaire.

Le Conseil, à son tour, émet un avis favorable sur l'acceptation de cette libéralité envers notre établissement charitable.

Instruction publique

Un certain nombre d'emplois dans l'enseignement primaire de la ville doivent devenir vacants au 1er octobre prochain, pour raison de retraites notamment. Mais en raison de l'importance de la population scolaire de nos écoles, qui dépasse partout les minima imposés, le Conseil décide que ces emplois devront être maintenus pour la prochaine rentrée scolaire.

La quatorzième fête fédérale de gymnastique féminine à Lille

Voici le programme de la journée du dimanche 4 juin :

7 h., au Champ de Mars, réunion des jurys. De 11 h. à midi, place Wicar, contrôle des sociétés carnavalesques pour les primes de séjour. A 11 h. 30, place Philippe-de-Girard, concert-apéritif donné par la phalange accordéoniste du centre de Bruxelles. A 12 h. 30, banquet officiel à l'Hôtel Maréchal.

A 14 h. 30, place du Concert, rassemblement des sociétés de gymnastique. A 15 h., départ du cortège. De 15 h. 30 à 17 h., boulevard des Ecoles, concert par la musique du Centre. A 15 h. 30, au Champ de Mars, grande fête fédérale, gymnique, sportive et artistique, sous la présidence de M. Salengro, maire de Lille. A 21 h., Grand'Place et place St-Martin, grande fête de nuit, concours de ballets, illumination du beffroi, kermesse flamande place Catinat et quai Vauban.

Lundi, braderie annuelle du quartier de Fives, rues de Lannoy, du Long-Pot et Pierre-Legrand.

A 9 h. 30, Maison des Amicales, place Sébastopol, lecture du palmarès, distribution des récompenses aux lauréates. Démonstration du nouveau préliminaire de Nice 1934. Sauterie.

A l'Académie de Médecine

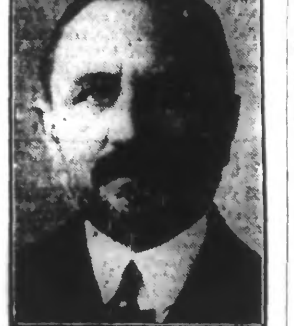

(Photo H. Manuel.)

M. Loeper
élu membre de l'Académie de médecine

Dernière Heure

Une nouvelle affaire d'espionnage dans la région de Belfort

Belfort, 2 juin. — Une nouvelle affaire d'espionnage serait sur le point d'éclater dans la région de Belfort. Un ancien maréchal-des-logis de spahis, emprisonné au fort Saint-Nicolas, à Marseille, à la suite d'une condamnation encourue pour espionnage, a fait des déclarations concernant un capitaine de la région de Belfort qu'il accuse d'être en rapport avec des agents de l'espionnage allemand et d'avoir reçu de ceux-ci des sommes importantes.

LE PÈLERINAGE BELGE A ROME

Cité du Vatican, 2 juin. — Le Pape a reçu un pèlerinage de 350 Belges qui lui ont été présentés par Mgr Jellet, recteur du Collège belge, et par Mgr Devoghel, conseiller ecclésiastique de l'ambassade.

Dernières nouvelles sportives

HIPPISME

LES COURSES ANGLAISES

Courses à Epsom (Oaks Stakes 2.400 m.). — 1er, Chatelaine ; 2e, Solestara ; 3e, Fur-Or.

LAWN-TENNIS

Les championnats internationaux

Simple Dames. — 2e tour : Mlle Todelle (France) bat Mlle J. Galley (France), par 4-6, 9-7 et 7-5 ; — Quart de finale : Mlle Jedrzejowska (Pologne) bat Mlle Gautier (France), par 6-2 et 6-1.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 2 juin.

Importations, 25 ; Amérique, brésil, 9 ; Brésilien, 6 ; Egyptien, 6 à 10.

Termes	New-York Préc.	New-York Jour	Nouv.-Orléans		Nouv.-Orléans Préc.	Nouv.-Orléans Jour
Disp.	9.07	9.05	—	—	9.10	9.15
Juin	9.11	9.12	—	—	—	—
Juil.	9.18	9.20	—	—	9.14	9.16
Août	9.24	9.25	—	—	—	—
Sept.	9.07	9.37	—	—	—	—
Oct.	9.42	9.47	—	—	9.36	9.40
Nov.	9.48	9.54	—	—	—	—
Déc.	9.57	9.63	—	—	9.50	9.56
Janv.	9.62	9.73	—	—	9.57	9.62
Févr.	9.71	9.74	—	—	—	—
Mars	9.81	9.84	—	—	9.74	9.77
Avril	9.88	9.93	—	—	—	—
Mai	9.96	10.00	—	—	—	—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 4.000 ; aux ports du Golfe, 24.000 ; aux ports du Pacifique, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 5.000 ; France et Continent, 35.000 ; Japon et Chine, 18.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 85.84 sur Bruxelles, 242.60 ; Fac. hors banque, 0 ¼ ; Prêts court terme, 0 ¼.

New-York : Sur Paris, 4.66 ¼ ; Londres et Cab. transat., 4.01 3/32 ; sur Bruxelles, 13.31.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, [illegible]. A terme sur Janvier, 164 ; mars, 166 ; mai 173 ; juillet, 152 ; septembre, 153 ; octobre, 153 ; décembre, 153. — Ventes : 42.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 2 juin. — Au cours de la séance d'aujourd'hui, l'activité a été plus grande qu'à tout autre moment de cette année et de nombreuses valeurs ont pégné jusqu'à 6 points. Au cours des premières transactions, la tendance a été soutenue mais ensuite des prises de bénéfice ont alourdi la cote. Les Pétrolières et les valeurs de Services publics se sont légèrement améliorées, tandis que les titres de faible valeur nominale ont subi de vives fluctuations en tendance irrégulière. La cote s'est relevée vivement de un à trois durant l'après-midi et les valeurs de Services publics ont notamment participé à cette hausse. Les professionnels n'ont attaché aucune importance à la proposition faite par le comité financier du Sénat, visant à imposer une taxe temporaire de un pour mille sur la valeur nominale des titres, taxe dont le rendement est évalué à 80 millions de dollars, ce qui permettrait d'éviter de relever le taux de l'impôt sur le revenu. Au cours des dernières transactions de légers gains ont été enregistrés et la tendance a été raide.

Automobilistes, attention à votre permis de conduire

En présence de l'augmentation croissante des accidents occasionnés par une faute inexcusable, la Commission du retrait du permis de conduire est décidée à se montrer d'une sévérité exemplaire à l'égard des automobilistes qui opèrent des doublements sans avoir la certitude absolue que leur mouvement ne peut causer aucun accident, qui négligent de réduire leur allure dans les croisées de chemins et n'observent pas les règles de priorité de passage, qui virent sans se maintenir nettement à droite, qui conservent la nuit un éclairage éblouissant, sortout dans les croisements.

La Commission ne saurait considérer comme excuse le mauvais fonctionnement des organes de l'auto, notamment des freins et de l'éclairage.

— A l'occasion de la prise de commandement de la région aéronautique parisienne par le général de Goys, une prise d'armes a eu lieu sur l'aérodrome militaire du Bourget-Dugny. A cette occasion a eu lieu une réception de l'équipage de l'« Arc-en-Ciel ».

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 3 juin 1933 N° 43.

Entouré par les gardes du corps, il sortit à pas lents, dans un silence écrasant.

A la porte du Grand Conseil, un cri aigu retentit : c'était Marie de Varvarande qui, venant d'apprendre l'horrible nouvelle, était accourue et tombait défaillante dans les bras de Juliette Michel.

Ce cri de douleur rappela à lui le chevalier de Hautelouce. Il eut l'instinct que son trouble et son silence le perdaient. Il comprit la nécessité de se défendre, de protester.

Se tournant vers la jeune fille, qui restait comme pétrifiée dans une pâleur de morte et fixait sur lui des yeux hagards, il dit avec véhémence :

— Je ne suis pas un traître, Madame!

Marie de Varvarande eut à peine le temps d'étendre les bras dans un geste sublime de confiance et de pitié.

— Marchez, Monsieur! riposta d'une voix cinglante le comte de Croixmare, en poussant brutalement le chevalier.

Hautelouce se retourna, plus blême encore sous l'affront. Mais il vit tant de mépris dans le regard de l'exempt des gardes, tant de mépris sur le visage de tous les gentilhommes rangés en haie contre les murailles, sous les grandes tapisseries, que sa voix prête à lancer une provocation s'arrêta dans sa gorge... On ne se bat pas avec un traître.

— Cette lettre est un faux! rugit-il.

Pas une voix répondit à la sienne. Que vaut la parole d'un traître?

Un nouveau coup inattendu vint encore le frapper au cœur.

Du haut de l'escalier, un jeune garde lança une poignée de pièces d'or en criant :

— Voici la monnaie qui remplit les tiroirs de M. de Hautelouce! Hou! Hou! Le traître!

Quelques personnes examinèrent ces pièces de monnaie ; c'étaient des florins autrichiens.

Hautelouce comprit la gravité de cette nouvelle charge. Il cria avec désespoir :

— Ces florins d'or étaient dans une caisse impériale... Je l'ai enlevée aux soldats qui la gardaient à Presbourg.

Sa voix étouffée, se perdit dans des ricanements méprisants. Il baissa la tête, dans un accablement semblable à l'ivresse.

Dans l'escalier, des valets et des soubrettes étaient accourus, obéissant à cette curiosité spéciale des gens du peuple pour les spectacles pénibles. La figure de tous ces serviteurs exprimait plus énergiquement encore que celle des courtisans, le mépris et la colère.

Un tel crime commis par un gentilhomme leur paraissait le plus exécrable des forfaits et ils eussent volontiers frappé le félon qui avait vendu son pays pour de l'or.

Quelques valets à cheveux gris, vieux soldats des guerres de la minorité de Louis XIV, grondèrent :

— Lâche! Lâche!

Sous cet outrage avilissant parti des rangs de la valetaille, Hautelouce frissonna. Il releva le front et cria éperdument :

— Mais je suis innocent! Je le jure sur tout ce que j'aime! Sur l'âme de ma mère!

Ce serment sorti des entrailles mêmes du malheureux fut pris pour un blasphème. De violentes clameurs y répondirent. Des objets de toutes sortes : gants, éventails, torchons, plumeaux, volèrent à la figure de Hautelouce.

Avec de grands sanglots qui lui secouaient tout le corps et d'effroyables battements de cœur, il arriva au pied du grand escalier. Il était temps : ses jambes vacillantes ne le soutenaient plus.

Un carrosse attendait déjà, ses volets clos, entouré de dix chevaux tout sellés, préparés pour les gardes du corps et tenus en main par des palefreniers.

Hautelouce sauta dans la voiture. Le comte de Croixmare, un pistolet à la main, s'assit en face de lui et le carrosse s'ébranla au grand trot, suivi et escorté par les dix gentilhommes, l'épée au poing, salué une dernière fois par des clameurs outrageantes.

D'une fenêtre du château, M. de Tréminis assistait à ce départ.

Quand le roulement de la voiture et le pas des chevaux s'éloignèrent dans les profondeurs du parc, il referma la fenêtre en poussant un soupir de délivrance.

XXIV

Il y avait une heure à peine que l'acolyte du comte de Belfort, prévenu du retour de son maître, était arrivé à Marly. On voit que le misérable n'avait pas perdu son temps.

C'est, qu'en effet, le temps pressait pour lui!

Un orage qu'il ne soupçonnait pas menaçait de faire évanouir pour toujours ses beaux rêves d'avenir.

Avant d'en subir l'atteinte, il avait déchaîné sa foudre!

On se souvient que Juliette Michel, en sortant de la chambre de Mlle de Varvarande, avait cru apercevoir une ombre mystérieuse dans le corridor.

Ses yeux ne l'avaient pas trompée : l'ombre était de chair et d'os : c'était le sieur Schmetterling en personne.

Le valet, dont nous connaissons déjà les habiletés sans scrupules, ayant entrevu de loin Mamselle Chulietto, s'était élancé sur ses traces pour lui faire quelque compliment. Arrivé au moment où la porte de Mlle de Varvarande se refermait, il n'avait point hésité une seconde à coller son oreille contre les planches pour ajouter ce qui se dirait de l'autre côté.

La perspective des récompenses promises à sa curiosité le consolait de la déconvenue de sa poursuite sentimentale.

Il avait ainsi entendu distinctement la conversation rapportée dans l'avant-dernier chapitre et au cours de laquelle Mlle de Varvarande et sa chambrière avaient parlé de la baronne de Payrac et du projet de la duchesse de Bourgogne de faire retirer à cette dame l'entrée de la cour.

Conscient de ses devoirs et fier de son adresse, Schmetterling avait couru le lendemain matin au-devant de M. de Tréminis et lui avait rapporté point par point les paroles surprises.

Ces lambeaux de phrases suffisaient à éclairer le soupirant de Mme de Payrac sur l'immense péril qui le menaçait en même temps qu'elle. Il bénit le hasard qui lui apportait la nouvelle avant qu'il fût trop tard.

Le sort de Hautelouce était décidé : guerre pour guerre! Enguerrand de Tréminis estimait que la disgrâce préparée dans l'ombre à son amie justifiait la revanche qu'il allait prendre.

Depuis longtemps déjà, le traître cherchait un moyen pratique de faire découvrir la lettre dénonciatrice dans les bagages de celui dont il avait pris le nom.

Sans doute, il eût bien pu quelque jour la laisser tomber adroitement sur les traces de M. de Hautelouce et la ramasser ensuite devant plusieurs témoins comme un papier tombé de la poche du capitaine. Mais il préférait ne se compromettre en rien dans cette affaire si prudemment conduite jusqu'à ce jour.

Or, voici que les circonstances le servaient merveilleusement et c'était Mlle de Varvarande elle-même qui lui fournissait le moyen souhaité!

Il entraîna immédiatement Schmetterling dans une allée écartée du parc.

— Voici un écu pour ton adroite curiosité et ton fidèle rapport, dit-il à demi-voix en laissant tomber une pièce d'argent dans la grosse main déjà ouverte du valet.

— A votre serfice, Monsieur.

— Te souviens-tu de la bourse d'or de Saint-Polten?

Les yeux de l'assassin s'allumèrent.

— Ah! si che m'en souflens! Le plus beau chour de ma fie!

— Ne parle pas si haut et écoute. En veux-tu gagner autant?

Le visage de Schmetterling exprima la plus farouche cupidité. Il jeta autour de lui des regards inquisiteurs et demanda presque à voix basse :

— Où? Qui faut-il tuer?

— Il ne faut tuer personne. Il s'agit seulement de mettre la lettre que voici dans la malle du capitaine de Hautelouce.

— C'est facile.

— Attends. Il faut que personne ne te voie.

— Pien! Très facile.

— Il ne faut pas enfin que ce soit le chevalier de Hautelouce qui découvre cette lettre au milieu de ses effets ; mais que quelqu'un, Juliette Michel par exemple, qui doit aller visiter les malles du capitaine, selon les ordres de sa maîtresse, trouve ce petit papier en cherchant les fameuses médailles.

— Pien! Pien! Et après?

Sitôt que la lettre aura été découverte, il faudra que tout le monde le sache, qu'on lise cette lettre, qu'on la traduise...

Schmetterling souriait en hochant la tête.

— Et moi, dit-il, che ne sais rien ; che fais l'étonné ; che tombe de la lune...

— Parfait. Si tu accomplis exactement ce que je te commande, tu auras trente pistoles... Voici la lettre. Que personne ne la voie dans tes mains!

Schmetterling fit disparaître le billet écrit par le baron de Neuberg dans la poche intérieure de son pourpoint.

— Vous serez content! dit-il, et il s'éloigna aussitôt.

Le capitaine de Hautelouce venait d'être appelé au Grand Conseil du roi. Schmetterling estima le moment favorable pour pénétrer dans la chambre sans être vu et se dirigea aussitôt de ce côté.

Le corridor était désert. Aucun bruit derrière la porte : le valet entra vivement.

Une exclamation de frayeur le salua ; c'était Juliette Michel déjà occupée à l'opération que l'on devine sur les uniformes du jeune capitaine.

La vue de la soubrette éclaira la figure du misérable d'un sourire bestial : mais c'était moins le plaisir de revoir la jolie fille que la certitude de gagner facilement les trente pistoles de M. de Tréminis qui mettait sur ses traits cette expression de joie immonde.

Gauchement et lourdement, ainsi qu'il en était capable, il déclama à la soubrette des déclarations d'amour éternel et gémit des propositions de mariage à trève échéance, faisant aux railleries de la jeune fille l'écho bruyant de son rire volontairement niais.

La stupidité était un masque sous lequel le digne valet de M. de Tréminis dissimulait admirablement sa ruse.

Tout en parlant, il glissa subrepticement dans la malle ouverte la lettre du baron de Neuberg.

L'ordre était exécuté, la récompense assurée, Schmetterling respira largement.

Comme malgré les injonctions de Juliette Michel il se refusait à sortir de la chambre, elle se décida à le menacer :

— Monsieur...

Monsieur Schmetterling, prenez garde à l'Arrivé. Il n'est point patient et s'il venait à passer par ici il vous en cuirait!

Le nom de l'